



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 07 MARS 2025

AFFAIRE N° 20-20250307

REFORME DES VEHICULES DU PARC AUTOMOBILE

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de mars à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 26 février 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 32

Absents représentés : 11

Absents : 05

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n°13-20250307 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250307), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, PAYET-TURPIN Francemay (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 06-20250307 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250307), THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Véronique, GENGE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

LAFOSSSE Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

ROBERT Evelyne représentée par FONTAINE Véronique, TECHER Doris représentée par GASTRIN Albert, MONDON Laurence représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose, FONTAINE Henri représenté par MAUNIER Daniel, PAYET TURPIN Francemay représentée par ROMANO Augustine (de l'affaire n° 07 à l'affaire n° 28-20250307), THIEN AH KOON Patrice représenté par COURTOIS Vanessa (de l'affaire n° 14 à l'affaire n° 28-20250307).

BENARD Monique représentée par BLARD Régine.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri-Claude, HUET Marie-Josée représentée par LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian représenté par VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée, HOAREAU Sylvain, K/BIDI Emeline.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame PARIS GROSSET Isabelle a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 20-20250307**REFORME DES VEHICULES DU PARC AUTOMOBILE**

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la mise en réforme des véhicules ci-après, propriété de la CASUD :

IMMATRICULATION	MARQUE DU VÉHICULE	AFFECTATION	DATE D'ACQUISITION	MOTIF
134 BXB 974	RENAULT CLIO	DECVTAMPON	26/11/07	Véhicule hors service et immobilisé depuis un an. Montant des réparations > 5000 €
787 BVN 974	CITROËN C3	DECVTAMPON	08/01/07	Véhicule hors service et immobilisé depuis un an. Montant des réparations > 5000 €
AH 685 GQ	PEUGEOT 206	POLE ENTRE-DEUX	15/12/09	Véhicule hors service et immobilisé depuis plus d'un an. Montant des réparations > 5000 €
AH 715 GQ	PEUGEOT 206	DEA TAMPON	15/12/09	Véhicule hors service et immobilisé depuis un an. Montant des réparations > 5000 €
BD 077 XM	PEUGEOT 206	DIRECTION TRANSPORT ENTRE-DEUX	01/12/10	Véhicule hors service et immobilisé depuis un an. Montant des réparations > 5000 €
BD 189 XM	PEUGEOT 308	POLE ENTRE-DEUX	01/12/10	Véhicule hors service et immobilisé depuis un an. Montant des réparations > 5000 €
BD 328 XM	PEUGEOT 206	POLE SAINT JOSEPH TRANSPORTS	01/12/10	Véhicule hors service et immobilisé depuis un an. Montant des réparations > 5000 €
700 BXA 974	RENAULT CLIO	DIRECTION TRANSPORT	2007	Véhicule hors service et immobilisé depuis plus d'un an. Montant des réparations > 5000 €
EP 303 TH	PEUGEOT 208	DECV SAINT JOSEPH	08/08/17	Véhicule hors service et immobilisé depuis un an. Montant des réparations > 5000 €
AH 701 GQ	PEUGEOT 206	POLE DE SAINT JOSEPH	15/12/09	Véhicule hors service et immobilisé depuis un an. Montant des réparations > 5000 €

Ces véhicules sont immobilisés du fait de leur état de dégradation et avaries mécaniques sévères allant bien au-delà des marchés entretien des véhicules. De même les frais de rénovation, voire de restauration afin que les véhicules soient opérationnels, seraient disproportionnés eu égard de leur âge et de leur valeur marchande.

Vu les articles L 2122-22 10° et L 5211-1, du Code Général des Collectivités Territoriales combinés, qui permettent l'aliénation des biens mobiliers,

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la mise en réforme et la sortie des véhicules ci-dessus de l'inventaire de la CASUD,
- d'approuver la vente de gré à gré par un commissaire priseur des véhicules ci-dessus,
- d'autoriser le cas échéant, la destruction ou la mise à la casse des véhicules qui n'auraient pas trouvé d'acquéreur,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la mise en réforme et la sortie des véhicules ci-dessus de l'inventaire de la CASUD,
- approuve la vente de gré à gré par un commissaire priseur des véhicules ci-dessus,
- autorise le cas échéant, la destruction ou la mise à la casse des véhicules qui n'auraient pas trouvé d'acquéreur,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 43

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



PARIS GROSSET Isabelle

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 24/03/2025